

Conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne

Séance du mardi 3 décembre 2019

Membres présents :

Collège professeurs : Isabelle VILLENA, Guillaume GELLE, Sophie GANGLOFF, Aude LAQUERRIERE-LACROIX, Lissan AFILAL, Aomar HADJADJ

Collège autres enseignants : Cécile BRION, Olivier DUPERON, Ahlem ARFAOUI, Cédric JACQUARD, Leila BENSALAH, Jimmy MOREL

Collège étudiants : Augustine LEMOINE, Awni ASALI, Eléonore MANZANO

Collège BIATSS : Sandrine HENRY, Corinne JUPILLAT, Virginie BRULE-PINTAUX

Personnalités extérieures : Isabelle HELIOT-COURONNE, Jean-Luc PROST

Membres représentés :

Richard LE NAOUR a donné pouvoir à Cécile BRION

Carl ARNDT et Sylvie CONTE ont donné pouvoir à Guillaume GELLE

Marie-Pierre CURUTCHET et Didier MELAN ont donné pouvoir à Olivier DUPERON

Adrien MEUNIER a donné pouvoir à Augustine LEMOINE

Frédéric LOURDEAUX a donné pouvoir à Aomar HADJADJ

Régis MARION a donné pouvoir à Virginie BRULE-PINTAUX

Isabelle VILLENA a donné pouvoir à Sandrine HENRY en cours de séance

Membres excusés :

Arnaud ROBINET, Cédric CHEVALIER, Edwige HELMER-LAURENT, Annie BECRET

Membre de droit :

Hélène OEUF

Invités de droit :

Mme la Rectrice représentée par Delphine VIOT-LEGOUDA

Jean PIERI, Directeur général des services

Invités présents :

Laurent LUCAS, Essaid AIT-BARKA, Damien JOUET, Marie OLIVIER, Quentin GRANDPIERRE, Mélanie HOFFERT, Thierry LETELLIER, Yannick REMION, Aurore NASRI, Tony VERBICARO, Maryse MESSENGER

Début de la séance à 14h

1. Points d'information :

Monsieur le président rappelle l'ordre du jour.

Monsieur Olivier DUPERON fait lecture des pouvoirs.

Monsieur le président évoque l'article paru dans le journal l'Union concernant la sécurité sur la campus Croix Rouge, suite à un courrier que l'association étudiante UER lui aurait envoyé. Monsieur le Président indique qu'il n'a pas reçu ce courrier et que des mesures de sécurité supplémentaires ont été prises avec le doublement des maitres-chiens sur le campus sur la plage horaire 17h-21h. Il ajoute avoir alerter les forces de l'ordre.

Monsieur Olivier DUPERON indique qu'une étude sur le nombre de signalements a été réalisée et que les chiffres sont plutôt stables. Monsieur Olivier DUPERON rappelle que seuls les cas qui ont été signalés et qui ont fait l'objet d'une main courante peuvent être traités. Sur une année civile, il fait état de deux situations d'agression physique, mais également de bagarres potentielles. Pour le reste, il s'agit essentiellement d'atteintes aux véhicules.

Madame Leila BENSALAH demande si les chiffres sont liés à l'installation de la vidéoprotection et constate qu'elle entend moins parler d'agression depuis l'installation de caméras.

Monsieur le président répond que depuis que le campus a été fermé à la circulation intérieure, il y a un sentiment différent sur le cœur du campus. Les événements cités n'ont pas lieu dans l'enceinte du campus et ne peuvent donc être gérés qu'avec les forces de l'ordre. Il ajoute que la sécurité sur les campus reste l'une des priorités de l'établissement et qu'un travail sur l'éclairage des campus a été fait.

Monsieur Olivier DUPERON précise que depuis cet événement, il y a deux maitres-chiens sur le campus Croix Rouge et une voiture mobile présente jusque 22h.

Monsieur le président indique que des propositions vont être faites sur le renforcement de la vidéoprotection, notamment au niveau du campus Moulin de la Housse

Monsieur le président indique que les opérations concernant le CPER (bâtiment de l'UFR STAPS sur le campus Croix Rouge et l'extension de l'ESIREims) ont fait l'objet de la phase d'attribution du concours d'architecture. La prochaine phase est la phase opérationnelle.

Monsieur le Président informe les conseillers que la réforme sur la licence professionnelle est passée au CNESER. Cette loi prévoit l'assouplissement de la licence professionnelle. Elle comprend également une mesure spéciale pour la création d'un bachelor universitaire de technologie qui représente l'extension actuelle des DUT sur 180 ETCS.

Monsieur Aomar HADJADJ demande s'il s'agit d'une extension et si cela entraîne la disparition des licences professionnelles présentes en IUT.

Monsieur le président répond que le texte indique que le cursus de DUT va s'étendre à 180 ECTS avec 1800 heures pour les DUT tertiaires, 2000 heures pour les DUT secondaires, 600 heures de projets et 22 à 27 semaines de stage. Les IUT portant des licences professionnelles en 60 ECTS pourront continuer à les porter s'ils le jugent opportun. La réflexion portera sur l'opportunité de porter une licence professionnelle en parallèle à un bachelor universitaire de technologie. Certaines licences professionnelles sont très générales mais d'autres sont très orientées métiers sur des niches particulières. Les licences professionnelles qui sont l'extension du DUT d'un an n'auront plus lieu d'exister.

Monsieur Aomar HADJADJ indique que le texte ne l'indique pas mais c'est ce qui va se passer dans les faits.

Monsieur Lissan AFILAL indique que le cœur de la discussion va être de savoir s'il est utile d'avoir, dans une même spécialité, une licence professionnelle et un cursus sur 3 ans.

Monsieur le président indique que c'est l'insertion professionnelle et le partenariat avec les branches professionnelles qui vont vraisemblablement déterminer la bonne façon de faire.

Madame Eléonore MANZANO demande si un étudiant de licence aura le moyen de repasser en bachelor.

Monsieur le président répond que des passerelles entrantes et sortantes sont prévues à pratiquement tous les niveaux. La mise en œuvre de la loi est prévue pour septembre 2021. L'esprit de la réforme réside dans le fait qu'un étudiant en bachelor universitaire de technologie pourra se réorienter vers la licence générale et vice versa et qu'il pourra se voir délivrer, au bout de 120 ECTS, le DUT actuel et se diriger vers des écoles d'ingénieur ou de commerce. La plupart des écoles de la conférence des grandes écoles sont dans une réflexion quant à leurs modalités de recrutement.

Monsieur le président indique qu'une réforme est en cours de réflexion concernant les préparations aux concours de l'enseignement et la formation en master qui les accompagnent. La grande nouveauté de cette réforme est la place du concours qui aurait lieu en fin de seconde année de master. La partie professionnalisante aurait lieu pendant la seconde année de master.

Monsieur Lissan AFILAL demande si l'obtention du diplôme et le recrutement sont toujours dissociés.

Monsieur le président répond par l'affirmative. La fonction d'enseignant n'est pas un métier protégé régi par un ordre. Il n'est donc pas possible de donner l'exclusivité à une formation, ni de faire du master la porte d'entrée à ces métiers.

Monsieur le président indique que monsieur Serge ODOF assume la direction de l'ESIREims depuis le 4 novembre. Au niveau de l'INSPE, La Rectrice et le président ont proposé la nomination de monsieur Thierry PHILIPPOT au ministre.

2. Approbation du procès-verbal du 15 octobre 2019 :

En l'absence de remarque, le procès-verbal de la séance du 15 octobre 2019 est soumis au vote.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le procès-verbal de la séance du 15 octobre 2019, à l'unanimité.

3. Questions financières :

- Budget rectificatif n°3

Présentation du budget rectificatif n°3 :

Madame Hélène CEUF indique que c'est la première fois que l'URCA vote un budget rectificatif n°3 de fin d'année prévu par la GBCP. Ce budget a pour objet d'ajuster les enveloppes en recettes et en dépenses compte tenu des meilleures informations connues en fin d'année.

Concernant les recettes, la SCSP a été actualisée de 105 k€ correspondant à une augmentation des charges de CSG qui n'avait pas été anticipée. Les recettes attendues des mises à disposition de personnels sont supérieures de 90 k€ à ce qui avait été estimé au BR2. Il en va de même pour la rétrocession des droits paramédicaux qui avait été inscrite au BR2 sur la base de 133 k€. La convention a été signée en octobre et s'établit à un peu plus de 288 k€.

La CVEC voit sa méthode de comptabilisation changer en application d'une directive de la DGESIP du mois d'octobre. Il y a toujours deux versements, un versement en fin d'année pour l'année 2019-2020 et un versement un peu avant l'été. La DGESIP a demandé à ce que la recette de fin d'année fasse l'objet d'une facturation. La recette correspondant à la CVEC de 506 k€ est donc portée dans ce budget rectificatif. Cependant, elle ne sera préservée de manière à pouvoir être investie l'année prochaine selon le champ relevant de la CVEC.

Au niveau de la masse salariale, il y a une double évolution. Un ajustement a été effectué dans un souci de sincérité des comptes sur le SAIC qui a fait l'objet d'une surévaluation de sa masse salariale. Cette surévaluation se retrouve également en recette pour 350 k€.

Sur le budget principal de l'université, l'enveloppe augmente de 880 k€. L'enveloppe d'heures complémentaires et de vacances a pu être évaluée de manière plus fine pour 189 k€ avec des saisies qui ont été opérées fin octobre par les composantes. Le poste masse salariale dédié aux enseignants non permanents a été réévalué pour un coût supplémentaire de 229 k€. Pour les emplois doctorants et scientifiques, une imprécision s'est faite jour dans l'évaluation budgétaire de ces emplois compte tenu d'un décalage dans la terminologie employée par les services administratifs. Elle est corrigée dans le présent BR.

L'enveloppe de fonctionnement est réajustée de 531k€, compte-tenu des sous-exécutions usuelles qui sont constatées sur les services et sur les unités.

L'enveloppe pour l'investissement est réduite d'un peu plus de 1,6 millions d'euros puisqu'il paraît nécessaire de relancer l'opération relative au bâtiment 13, les résultats des marchés ayant été bien supérieurs à l'estimation initiale.

Le résultat s'avère positif, supérieur à celui du BR2 puisque les montants de la CVEC sont préservés pour 506 k€. Le résultat s'établit donc à 570 k€. La capacité d'autofinancement est estimée à un peu plus de 6,2 millions d'euros. Le prélèvement sur le fonds de roulement diminue. La trésorerie s'établit à environ 24 millions d'euros.

Questions :

Monsieur Aomar HADJADJ indique que le terme de surconsommation des heures complémentaires de vacation utilisé dans le texte n'est pas approprié et ne comprend pas ce que cela signifie.

Monsieur le président répond que suite au vote du BR2, l'établissement était supposé avoir la visibilité de toutes les heures complémentaires. Il ajoute qu'au mois de juillet, il n'y a plus d'heures de faites devant les étudiants au titre de l'année universitaire.

Monsieur Aomar HADJADJ indique qu'il y a peut-être un problème technique de saisie et de remontée des heures.

Monsieur le président indique que le problème n'est pas technique mais un problème de remontée des données dans les délais impartis.

Monsieur Aomar HADJADJ indique qu'au mois de juin, les maquettes n'ont pas changé. Le nombre d'étudiants et le nombre de groupes sont censés être connus. Dans le cadre de sa composante, une heure de TP est comptabilisée comme une heure de TD. Il s'agit d'une surévaluation. Peut-être que des heures ne sont pas saisies ou des gens sont souvent malades avec des remplacements nécessaires. Cela ne change pas grand-chose à la masse salariale. Cependant, fin juin, les services ont été rentrés.

Monsieur le président indique que c'est ce qui est souhaité.

Monsieur Aomar HADJADJ indique qu'il ne s'agit donc pas d'une surconsommation.

Monsieur le président indique qu'à la clôture de l'année, toutes les heures devraient être rentrées. Lors du BR 2, l'établissement aurait dû avoir budgété le nécessaire pour payer les heures complémentaires.

Monsieur Aomar HADJADJ indique qu'il y a un problème mais le terme de surconsommation le choque.

Monsieur le président indique que la pratique dans chaque composante est différente. Les remontées venant des composantes ne sont pas consolidées dans les faits pour le budget rectificatif, ce qui pose un problème de suivi budgétaire. Le suivi des heures devant les étudiants est fait par les conseils de gestion et non par la présidence. Il ne peut donc pas dire s'il y a des surconsommations d'heures par rapport aux étudiants et à la mise en place des maquettes. Par contre, par rapport à la prévision budgétaire, il y a une surconsommation d'heures puisque les consommations avaient été arrêtées au moment de la notification aux composantes.

Monsieur Lissan AFILAL indique qu'il s'agit d'une question de forme et qu'il s'agit d'une rectification et non une surconsommation.

Monsieur le président propose que le mot soit remplacé.

Madame Hélène ŒUF indique qu'il s'agit d'une surconsommation par rapport à la prévision budgétaire.

Monsieur Aomar HADJADJ indique que l'on ne consomme pas plus que ce que ne nécessite les maquettes d'offre de formation.

Monsieur le président indique que monsieur Aomar HADJADJ se rapporte aux maquettes et madame Hélène ŒUF à la prévision budgétaire.

Monsieur Aomar HADJADJ indique qu'il est tenu compte des postes d'ATER. Les dialogues de gestion et la campagne d'emplois servent normalement à cela. Une enveloppe est nécessaire pour faire face aux dépenses engendrées par ces postes. Il demande si ces postes étaient prévus.

Monsieur Yannick REMION répond que des postes sont prévus. Certains correspondent à des départs ou des demandes de composante qui ne peuvent pas fonctionner. Lors de la conférence des doyens et des directeurs d'unité, un doyen a soulevé qu'il était en sous-représentation d'enseignants et qu'il

avait besoin d'effectifs. Tous les ATER mis en place ne sont pas forcément sur des postes libérés par des départs qui n'avaient pas été prévus au budget initial. Lorsqu'un budget initial est créé, il y a un certain nombre de départs connus. Tous les ans, il existe des départs supplémentaires en cours d'année qui sont souvent l'occasion de reprendre un poste d'ATER ou d'EPCT pour remplacement. Pour les octrois supplémentaires, des enveloppes complémentaires sont mises en place pour les composantes qui n'ont pas de départ mais toujours des besoins.

Monsieur Aomar HADJADJ demande si tous les postes d'ATER sont dans cette situation.

Monsieur le président indique que sur un budget, il y a toujours des variations par rapport aux prévisions.

Monsieur Aomar HADJADJ indique que sur un budget rectificatif, des ressources sont connues et budgétées. Cependant, des besoins n'ont pas été pris en compte alors qu'ils auraient dû être prévus.

Monsieur le président indique que les besoins avaient été prévus en partie au budget initial et corrigés dans le budget rectificatif n°2. Une explication a été donnée sur le fait qu'ils avaient, en partie, été mal corrigés au BR2.

Monsieur Aomar HADJADJ ne comprend pas qu'au bout de 4 ans, il ne soit pas possible de prévoir les heures complémentaires qui doivent correspondre à des maquettes.

Monsieur Olivier DUPERON indique que la commission des moyens a donné un avis favorable avec 4 voix pour et 3 abstentions.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le budget rectificatif n°3 avec 21 voix pour et 7 abstentions.

- Budget initial 2020

Présentation du budget initial 2020 :

Madame Hélène ŒUF indique que les objectifs du budget initial 2020 sont de poursuivre la mise en œuvre du projet de l'établissement et d'appliquer les politiques publiques. Cela conduit l'établissement à maintenir les enveloppes de fonctionnement à un niveau suffisant pour permettre le bon fonctionnement de l'ensemble des unités, des composantes et des services. L'université va devoir également faire évoluer l'enveloppe de masse salariale compte-tenu des politiques publiques et de la campagne d'emplois. L'établissement devra également maintenir un effort soutenu en matière d'investissement.

L'établissement a obtenu un PIA pédagogique mobilisant 6,6 millions d'euros de subventions d'Etat sur 10 ans. Ce PIA est mené avec l'université de Lorraine, l'UTT et les rectorats de Metz-Nancy et de Reims. La somme de 177 k€ est intégrée donc en dépenses, comme en recettes.

L'établissement va poursuivre les efforts entrepris dans le cadre de la loi ORE, notamment avec le maintien des oui-si. Il va mettre en ordre la réforme de l'accès aux études de santé et la réforme des masters MEEF. Ce budget recueille le financement de la région dans le cadre du dispositif « Formation des cadres intermédiaires ». Ce budget intègre également la CVEC qui soutient les recettes et les dépenses correspondantes. Des opérations patrimoniales d'envergure seront réalisées avec, à Reims, la réalisation du bâtiment du siège et de la vie étudiante et le campus de Châlons.

Le budget a été élaboré dans la concertation dans le cadre des dialogues de gestion permettant de mieux cerner les besoins des composantes. Un arbitrage politique s'est ensuite tenu au moment de l'élaboration du budget. Le dialogue de gestion au plan national vient de commencer avec une première phase sur la stratégie et la gestion. La seconde phase se tiendra au début de l'année 2020 et portera sur les projets stratégiques de l'établissement.

L'établissement entend affiner sa construction budgétaire en prenant mieux en compte la pluri annualité dans le cadre des opérations de la recherche et du SAIC puisque tous les ans, le compte financier conduit à des sous-exécutions majeures sur ces deux secteurs. L'idée est de coller davantage au rythme de consommation des crédits.

Les recettes sont en progression de 1,71% par rapport au budget initial 2019. Elles s'établissent à 212 014 k€. La première recette est la SCSP établie dans ce budget à 173 439 k€, en progression de 2 645 k€ par rapport à l'année dernière. Pour construire cette évaluation, l'établissement a pris en compte de manière intégrale la pré-notification 2020 qui est intervenue au mois d'octobre pour l'année à venir. Cette pré-notification s'établit à 171 539 k€. Elle contient la réforme sur les études de santé financée à hauteur de 149 k€, et, de manière partielle, les données ORE en masse salariale et en investissement. Cette pré-notification a été complétée à hauteur de 1 900 k€ de façon à prendre en compte le volet investissement de la loi ORE qui avait déjà été notifié à l'établissement pour 200 k€ supplémentaires. Le volume masse salariale a également été complété de 1 023 k€ dans une perspective de stabilité par rapport à ce qu'a connu l'établissement en 2019. Sur les projets stratégiques du dialogue de gestion, l'idée est d'avoir une inscription suffisamment large pour permettre de lancer les projets, dès lors que l'établissement aura les résultats de cette deuxième phase du dialogue de gestion. L'enveloppe sera réaffinée en budget rectificatif. Des actions spécifiques ont été évaluées pour 194 k€.

Les autres recettes contiennent des recettes globalisées. Elles évoluent d'environ 1,7 millions d'euros par rapport au BI 2019. La CVEC progresse de 655 k€ puisque l'année dernière, l'évaluation avait été faite sur la base de 41 euros par étudiant contre 59 euros cette année. Les droits d'inscription progressent de 5% par rapport à l'année dernière. La formation continue, compte-tenu des retours des composantes, progresse de 350 k€. Les subventions de la région dans le cadre de la formation des cadres intermédiaires pèsent pour 820 k€.

La meilleure budgétisation des opérations de la recherche et du SAIC conduit à une diminution apparente des recettes fléchées. Par ailleurs, l'enveloppe allouée à l'établissement dans le cadre de la phase 2 du dialogue stratégique et de gestion a été reclassée en SCSP compte tenu des précisions obtenues sur son versement. On trouve par ailleurs en recettes fléchées les fonds qui sont apportés par l'URCA dans le cadre de la construction du siège pour un montant de 400 k€.

Cette baisse apparente des recettes fléchées ne doit pas masquer des recettes fléchées importantes qui vont être touchées dans le cadre de la fin du financement des grands équipements avec le solde de ROMEO pour un peu de plus de 2,6 millions d'euros, la plateforme PLANET pour un peu plus d'1 million d'euros et d'autres opérations d'un montant moins important.

Les dépenses progressent de 0,30% par rapport au BI 2019 pour s'établir à 209 762 k€. La première des dépenses de l'établissement est la masse salariale pour 164 480 k€, en progression de 1,11% par rapport au BI de l'année dernière.

Le fonctionnement s'établit à 31 087 k€ avec une progression de 1 449 k€. L'évolution pour l'activité formation est liée aux dépenses pédagogiques, avec le développement de la formation continue et de l'alternance et la création de l'EiSINe. S'agissant de la recherche, on observe une baisse apparente de

832 k€ liée à la meilleure budgétisation des dépenses de recherche. Cet effet d'optique ne doit pas masquer l'augmentation du soutien à la recherche pour 222 k€. S'agissant du pilotage, l'enveloppe évolue d'un peu plus d'1 million d'euros. Cela est lié au renouvellement de marchés pluriannuels. La vie étudiante est soutenue en dépenses grâce aux recettes collectées par la CVEC avec un renforcement de l'enveloppe du FSDIE, le doublement des budgets liés à la lutte contre les violences et la discrimination et la mise en place d'un projet vie de campus.

En investissement, l'enveloppe totale est d'un peu plus de 14 millions d'euros avec une baisse apparente d'un peu plus de 2,6 millions d'euros. Cette baisse est à relativiser puisque l'amélioration de la budgétisation conduit à réduire l'enveloppe de manière fictive par rapport à l'année dernière d'un peu plus de 2 millions d'euros. Par ailleurs, deux opérations patrimoniales de grande envergure avaient été programmées au BI 2019, le bâtiment vie étudiante pour 1 million d'euros et la reprogrammation du bâtiment 13 pour 900 k€.

Une enveloppe significative est attribuée à la formation grâce au cofinancement de la région sur la formation des cadres intermédiaires (IUTs) qui va permettre à l'établissement de se doter de matériel pédagogique à haute valeur ajoutée. Pour la recherche, l'établissement va financer l'extension des serres et cofinancer les projets AEBS.

Pour le pilotage, le bâtiment vie étudiante va mobiliser des crédits de paiement en 2020. Le compte pluriannuel d'investissement sanctuarise les enveloppes en matières numérique pour près de 2 millions d'euros et un peu plus de 3,7 millions d'euros en matière patrimoniale. Concernant la vie étudiante, une enveloppe en matière d'investissement est enregistrée pour 25 k€, essentiellement pour les activités sportives. Dans le cadre du budget rectificatif, il y a aura une utilisation de l'enveloppe CVEC 2019 qui a été sanctuarisée dans le fonds de roulement afin de financer des actions de la vie étudiante.

Le réseau ESR et la fondation inscrivent leur action dans la continuité. Le réseau ESR voit son enveloppe conforter à 200 k€, dont 190 k€ en fonctionnement. Il s'agit d'un budget essentiellement dédié aux appels à manifestation d'intérêt. La fondation consolide son action dans la continuité des années précédentes. Une enveloppe de 102 k€ est mise en fonctionnement, notamment pour permettre le soutien de l'entrepreneuriat étudiant et le soutien pour les bourses à l'international. Le CFA et le SAIC connaissent une dynamique différente. Le CFA recentre son activité sur l'URCA. Ses modalités de financement évoluent d'un point de vue national. On enregistre une diminution mécanique de ses dépenses et de ses recettes. L'extinction du SAIC est prévue pour 2022. Il continue de porter des opérations qui, petit à petit, s'éteignent, ce qui conduit à une diminution des enveloppes sur les trois masses d'environ 2 millions d'euros cette année.

Le résultat est positif et permet à l'établissement d'utiliser l'ensemble de ses enveloppes sans les thésauriser. La capacité d'autofinancement s'établit à près de 6 millions d'euros. Le prélèvement sur le fonds de roulement est établi à un peu moins de 5 millions d'euros. La trésorerie reste toujours supérieure à 23 millions et ne connaît pas de tension.

Concernant la soutenabilité financière, et notamment celle des investissements de l'établissement, le PPI est hors recettes propres fléchées. Il est présenté par missions (formation, vie étudiante, recherche, support, accueil des usagers et des personnels). Il va reprendre à la fois les opérations annuelles récurrentes mais également les opérations exceptionnelles. Il est à 8,9 millions d'euros en 2020, 7,2 millions d'euros en 2021 et 7,6 millions en 2022. Si on intègre ce PPI dans une trajectoire financière plus globale, le projet est soutenable. Pour la construction de cette trajectoire, la même méthodologie que l'année dernière a été appliquée. Les recettes et les dépenses ont été évaluées de manière constante afin de lisser les à-coups. Deux variations ont été prises en compte. Les dotations

aux amortissements et les reprises puisqu'elles sont directement corrélées aux investissements réalisés. Elles ont été calculées de manière précise. La baisse de surface a été prise en compte à partir de 2021 avec son impact sur les charges de fonctionnement.

Le résultat est en progression, ce qui permet à l'établissement de financer ses investissements. Le taux de pression de la masse salariale se maintient au-dessous du seuil d'alerte. Concernant le cycle d'investissement, il y a les mêmes prérequis pour les ressources propres globalisées et les ressources propres fléchées. Elles sont calculées de manière lisse, comme les investissements hors PPI. Seuls les investissements du PPI ont été intégrés. Le fonds de roulement reste supérieur au seuil limite des 15 jours. De plus, cette trajectoire peut être qualifiée de pessimiste puisqu'elle ne tient pas compte des probables sous-exécutions budgétaires entre 2019 et 2022. Cette trajectoire permet de s'assurer de la soutenabilité à moyen terme du projet académique et immobilier de l'établissement. Le taux de pression de la masse salariale reste inférieur au seuil de 82%. Le résultat augmente, ce qui est nécessaire pour nourrir le fonds de roulement et permettre de continuer les investissements à l'université, ce qui conduit à préserver le fonds de roulement au-dessus du seuil de 15 jours.

Monsieur le président indique que le but est d'inscrire ce budget dans la poursuite des exercices précédents en termes de projets d'établissement, en intégrant la mise en adéquation des besoins de l'établissement en matière de fonctionnement. La partie recherche a été intégrée au PPI. Il intègre la livraison de l'ensemble des opérations immobilières. Une place a été donnée aux investissements et à l'accompagnement pour les innovations pédagogiques.

Une phase de dialogue avec l'Etat va avoir lieu à travers le Rectorat pour un certain nombre de crédits concernant l'application de la loi ORE et la réforme de santé. Les échanges auront lieu au mois de janvier et au mois de mars. Ces mesures seront intégrées lors du budget rectificatif.

Ce budget initial a été présenté lors de la conférence des doyens et des directeurs d'unité. La commission des moyens a donné un avis favorable avec 6 voix pour et 2 abstentions. Suite à la présentation de ce BI, la Rectrice a indiqué que « *la communication des documents à mes services dans les délais impartis a permis un dialogue constructif en amont du pré-conseil d'administration qui s'est tenu le 25 novembre 2019. Le budget initial 2020 se caractérise par le maintien d'un volume de crédits de paiement pour le fonctionnement à plus de 30 millions d'euros et une augmentation prévisionnelle de la masse salariale de 1,8 millions d'euros par rapport au BR3 de 2019. Les taux d'exécution constatés au compte financier 2019 devront permettre d'analyser plus finement ces données. S'agissant des investissements l'université étend poursuivre des projets sur fonds propres, ce qui induit un nouveau prélèvement sur le fonds de roulement. Les indicateurs de ce projet de budget (solde budgétaire, résultat, capacité d'autofinancement, fonds de roulement, niveau de trésorerie) démontrent la soutenabilité de l'exercice du projet porté par l'URCA. Une attention devra être portée au suivi des opérations pluriannuelles.* »

Questions :

Monsieur Lissan AFILAL demande, pour la loi ORE, ce qu'il y a en face de la somme de 1 million d'euros qui apparaît au niveau de la masse salariale.

Monsieur Damien JOUET répond que l'établissement dispose de plusieurs dispositifs pour la loi ORE. Un dispositif d'investissement prévu sur 5 ans concerne la remise à niveau des infrastructures sportives, le câblage du campus des Comtes de Champagne, la mise en place de visioconférences pour l'accueil de nouveaux étudiants. Il comporte une partie fonctionnement minimale concernant l'UFR STAPS pour la location des structures sportives supplémentaires pour le groupe supplémentaire qui a été accepté par les capacités d'accueil. La grande partie concerne la masse salariale. Il peut s'agir

d'heures d'enseignement de renforcement pour l'accompagnement ORE, de tutorat étudiant et de soutien administratif.

Monsieur Lissan AFILAL demande si cela est spécialement prévu pour financer les heures complémentaires.

Monsieur Damien JOUET répond que les financements doivent être justifiés. Cela est lié à la demande qui avait été remontée sur des fiches projets. Au mois de juillet, une enquête de la Cour des comptes demandait le détail des heures réalisées, le nombre d'étudiants suivis, etc. Il s'agit de l'objet du dialogue de gestion chaque année. Il s'agit d'un suivi sur 5 ans. Il y a également les six postes soclés depuis 2018 qui sont pérennes sur 5 ans qui ont été ajoutés lors du CA de 2018 sur les filières en tension financées dans le cadre de la loi ORE.

Monsieur Lissan AFILAL indique que pour la recherche et le PPI, une baisse d'environ 600 k€ est constatée. En réalité, il s'agit d'une augmentation qui correspond à 200 k€.

Monsieur le président répond qu'il s'agit en fait d'une question d'ouverture de crédits.

Monsieur Lissan AFILAL ne retrouve pas cela par rapport au PPI en ce qui concerne la recherche.

Monsieur Yannick REMION indique que les chiffres sont en fonctionnement et non en investissement. Le PPI ne fait que de l'investissement. Les chiffres pour l'investissement pour la recherche sont de moins 2,1 millions d'euros pour la budgétisation pluriannuelle et de plus de 640 k€ pour un certain nombre d'opérations.

Monsieur le président ajoute que le PPI est construit sur des choses récurrentes, alors qu'ici, c'est le financement sur projet qui est évoqué.

Monsieur Lissan AFILAL souhaite avoir une vision synthétique et politique de la politique de l'établissement concernant les emplois.

Monsieur le président indique que cela est compliqué à faire. La vision politique a plutôt été donnée durant la préparation de la campagne d'emplois et notamment, en matière d'investissement sur la formation doctorale. La campagne d'emplois a été présentée par rapport aux trois missions de l'université qui sont la recherche, la formation et les fonctions supports.

Monsieur Lissan AFILAL indique que globalement, il y a trente-trois emplois sur budget propre qui apparaissent. Il souhaiterait savoir comment est utilisée la part emplois-Etat.

Monsieur le président indique qu'une partie des emplois sur budget propre représente des recettes fléchées avec des emplois derrière. Il s'agit d'un développement lié à l'activité mais qui n'est pas une imputation sur un certain nombre d'emplois.

Monsieur Lissan AFILAL indique que sur cette augmentation, il n'y a pas que la part fléchée. Il y a également une augmentation sur budget propre de l'établissement.

Monsieur le président indique que le budget est construit à partir de l'enveloppe de SCSP et des recettes globalisées où l'utilisation des moyens n'est pas contrainte. Cela permet de déterminer une trajectoire financière dans laquelle le but est de rester. Des campagnes d'emplois sont construites à partir d'un certain nombre de priorités, qui sont notamment pilotées par la formation et les unités à travers le dialogue de gestion. Le budget permet également la consolidation d'un certain nombre de choses concernant les fonctions supports. Il n'y a pas eu de grands changements politiques de l'établissement dans le budget 2020 sur ces aspects. Les échanges avec les composantes et les unités pour la mise en œuvre des grandes orientations du contrat déterminent plutôt la politique. Le dialogue

de gestion expérimental de l'année dernière a également été construit sur un axe de bioéconomie et de simulation dans le domaine de la santé et sport. Il s'agit des seules nouveautés depuis la signature du contrat en 2018. D'une année à l'autre, en fonction des projets, il peut y avoir un apport de l'établissement pour le cofinancement. Les grandes orientations politiques restent à peu près stabilisées.

Monsieur Lissan AFILAL indique qu'il manque l'évolution de la part des emplois d'Etat par rapport aux contractuels.

Monsieur le président indique que cette évolution sera vue lors du bilan social. En matière de politique d'emplois, l'établissement a essayé de stabiliser un certain nombre d'emplois qui étaient essentiels pour le fonctionnement de l'université par le biais de concours et en appliquant les accords compris dans la convention ANT sur la CDIisation d'un certain nombre de contractuels.

Monsieur Lissan AFILAL indique que sa question n'est pas en rapport avec le bilan social puisqu'elle porte sur la partie politique.

Monsieur le président indique que le bilan social contient quelques réalisations de la politique mise en place. Un suivi de grands indicateurs financiers est réalisé au niveau central de l'établissement. La campagne d'emplois est construite à partir de ces indicateurs (trajectoire financière et fonds de roulement). Le budget rectificatif de fin d'année permet de partir sur un budget initial plus juste puisque les indicateurs financiers ont été réadaptés. Plus il y a aura des investissements sur le fonds de roulement, plus les indicateurs financiers seront nécessaires pour le pilotage au plus près du fonds de roulement.

Monsieur Aomar HADJADJ indique qu'il restait des arbitrages à effectuer pour la campagne d'emplois votée au mois d'octobre.

Monsieur le président indique qu'il n'y a pas de changements. Le classement initial des composantes a été appliqué. Les discussions n'ont pas abouti.

Monsieur Aomar HADJADJ indique que le budget initial 2019 prévoyait pour le BI 2020 un résultat de 950 k€ alors que le résultat pour ce BI 2020 est à présent de 60 k€. Il demande quelle est la marge pour ces prévisions.

Madame Hélène CEUF répond que le résultat doit permettre, à terme, de financer l'investissement. Le résultat est une photographie annuelle qui doit s'inscrire dans une trajectoire. L'établissement doit ensuite voir s'il peut financer ses investissements au moyen de cette trajectoire. Un établissement public ne doit pas faire de bénéfices mais juste assurer ses besoins. Dans un budget initial, il n'y a pas toutes les recettes et toutes les dépenses de l'établissement ne sont pas présentes. Elles seront donc affinées au cours de l'année. De plus, la trajectoire ne prend pas en compte les sous-exécutions qui sont récurrentes.

Monsieur Aomar HADJADJ indique que la variation concernant le résultat peut être positive ou négative.

Madame Hélène CEUF indique qu'une variation négative est plus compliquée. Budgétairement, des enveloppes sont ouvertes dans le logiciel SIFAC. Si les montants vont au-delà de l'enveloppe, il n'est pas possible de dépenser. Il n'est pas possible d'être en négatif mais une attention doit être portée à l'encaissement des recettes.

Monsieur Aomar HADJADJ demande si tant que les recettes ne sont pas encaissées, elles sont supposées.

Monsieur le président répond qu'un budget représente une prévision. L'exercice de construction du budget est fait à partir d'une hypothèse de recettes pour faire une hypothèse de dépenses. Il est demandé à ce que ces hypothèses conduisent à un résultat qui n'est pas négatif. Le but est d'intégrer le maximum d'informations connues dans la construction du budget. Le résultat ne sera connu qu'au mois de mars 2021. Tout n'est pas connu pour l'année 2019 puisque toutes les recettes n'ont pas été encaissées.

Monsieur Aomar HADJADJ indique que lorsqu'un compte financier est validé, les chiffres sont normalement arrêtés. Pour le budget 2019, il était indiqué que le fonds de roulement était de 40 jours pour l'année 2017. Pour le budget 2020, le fonds de roulement est à 42 jours pour l'année 2017.

Monsieur le président indique que le fonds de roulement change par rapport aux emplois de l'établissement, à l'activité. Le compte financier donne un indicateur de résultat. Le compte financier est transmis à la Cour des comptes. Cela devient le résultat officiel de l'établissement.

Monsieur Aomar HADJADJ indique que les chiffres de masse salariale dans le compte financier 2018 ne correspondent pas complètement aux chiffres des comptes financiers antérieurs.

Monsieur le président répond qu'il faudra vérifier.

Monsieur Aomar HADJADJ indique que les chiffres de la masse salariale présents dans le PREF ne correspondent pas à ceux qui sont dans les comptes financiers.

Monsieur Yannick REMION pense qu'il y a une confusion puisque dans la note, les comparaisons chiffrées des tableaux par rapport à 2019 correspondent au BI 2019 et non au compte financier.

Monsieur Aomar HADJADJ indique qu'il parle du résultat et du fonds de roulement. Lorsqu'il compare le BI 2019 et le BI 2020, il parle des deux courbes fonds de roulement en jours et du résultat en millions d'euros. Cela se réfère au compte financier de 2015 à 2017 pour l'un.

Monsieur Yannick REMION indique que le fonds de roulement a forcément évolué. Pour le BI 2019, il n'y a pas le compte financier 2018, ni de BR3 de fin d'année 2018.

Monsieur Aomar HADJADJ indique qu'il parle par rapport au compte financier.

Monsieur Yannick REMION indique que pour lui, monsieur HADJADJ compare la note BI 2019 et la note BI 2020 en disant qu'il y a des courbes qui donnent des chiffres différents. Monsieur Yannick REMION explique que la note BI 2019 a été construite fin 2018 alors que le compte financier 2018 n'a été connu qu'en mars 2019. Il est donc logique que le fonds de roulement en nombre de jours soit différent. Sur le taux de masse salariale, monsieur Yannick REMION ne comprend pas. Il y a peut-être une erreur.

Monsieur Aomar HADJADJ a relevé ces taux un à un à partir des comptes financiers de l'année 2012.

Monsieur le président indique que concernant le tableau des emplois, une augmentation du nombre de titulaires et de CDI est prévue. Pour les enseignants et enseignants-chercheurs, le nombre de titulaires passe de 1014 à 1022. 48 CDD prévus au BI, ce qui sera corrigé dans les budgets rectificatifs. Il y a en avait 160 dans le BR3 2019. Cela fait une augmentation de 4 postes sur les enseignants-chercheurs. Concernant les BIATSS, les titulaires passent de 638 à 650. Il y a une stabilité sur les CDI en passant de 60 à 59. Il y a une augmentation du nombre de CDD en passant de 105 à 126. Dans la pratique, des CDD sont recrutés pour remplacer des départs qui n'étaient pas connus ou des accroissements d'activité. Ces CDD sont ensuite transformés en concours ou en CDI. Une partie de CDD BIATSS est incontournable. Le nombre d'emplois BIATSS passe donc de 1976 à 2005.

Madame Leila BENSALAH demande si les 148 postes d'enseignants non permanents représentent des postes d'ATER.

Monsieur le président répond qu'il s'agit des ATER mais également des doctorants et des contrats doctoraux.

Monsieur Lissan AFILAL demande ce qu'il en est des contrats doctoraux élargis.

Monsieur le président répond que cela n'existe plus.

Monsieur Yannick REMION précise que depuis 2016, le contrat doctoral prévoit une rémunération minimum permettant aux doctorants d'avoir des missions comme dans le contrat doctoral élargi mais sans besoins d'avenant. Lorsque le doctorant enseigne, il est payé comme un vacataire.

Monsieur le président indique que l'emploi doctoral est un sujet qui devra être réexaminé parce qu'il y a des pratiques, notamment au niveau du CNRS, sur des majorations de contrats doctoraux, des questions d'attractivité. Concernant le résultat de ce budget, l'établissement a fait un gros effort sur la formation doctorale.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le budget initial 2020 avec 20 voix pour et 8 abstentions.

4. Questions RH :

- Bilan social 2018

Présentation du bilan social 2018 :

Madame Maryse MESSAGER indique que le bilan social 2018 est une photographie de l'établissement au 31 décembre 2018. A cette date, l'université comptait 2401 agents. Ces agents ont consommé un peu plus de 2339 ETP. L'effectif de l'établissement a augmenté de 1,6% par rapport à 2017.

Concernant la répartition par type de population, on dénombre 1 368 enseignants, enseignants-chercheurs. Les enseignants-chercheurs restent majoritaires par rapport à 2017, même si la proportion dans la population tend à diminuer légèrement. L'établissement compte 1033 agents BIATSS. Les personnels titulaires représentent 71% des personnels, soit 1705 agents et 696 agents non titulaires. La proportion d'agents non titulaires est en légère augmentation par rapport à 2017. L'augmentation des effectifs se concentre donc essentiellement sur les personnels non titulaires.

L'âge médian est de 45 ans. L'âge médian des titulaires est plus élevé, 42 ans, que celui des non titulaires, 31 ans. Les femmes restent légèrement majoritaires au sein de l'université avec 51% des effectifs. Pour les enseignants et enseignants-chercheurs, les agents masculins sont majoritaires à hauteur de 68%. Au niveau des BIATSS, la représentativité des agents féminins est plus importante dans les catégories C et B. Les agents masculins sont plus nombreux dans la catégorie A avec plus de 56%. La majorité des effectifs titulaires sont des hommes. La population féminine est plus importante chez les agents non titulaires avec plus de 56%.

Le nombre de CDD sur les trois dernières années a augmenté au sein de la population des enseignants et enseignants-chercheurs pour un peu moins de 10%. Dans la population BIATSS, ce nombre a diminué d'un peu moins de 1%. Le nombre de CDI a augmenté de plus de 36% les trois dernières années, notamment au sein des BIATSS.

Sur le flux des entrées et des sorties, le flux des titulaires est nul, avec autant d'entrées, que de sorties. Pour les agents non titulaires, il y a eu plus d'entrées que de sorties.

Le nombre de personnes bénéficiant d'une reconnaissance d'obligation d'emploi a augmenté en passant de 63 à 72. L'établissement avoisine les 4,3% sur le taux d'emplois BOE, ce qui est une très grosse augmentation à par rapport à 2017.

Concernant les enseignants et enseignants-chercheurs en 2018, 31 postes étaient à pourvoir dont certains n'ont pas été pourvus. Pour les PR, les postes ont été pourvus à 86% par des hommes. Deux postes de MC n'ont pas été pourvus. Sur le dispositif de mobilité interne, on constate une grande progression du nombre de postes offerts à la mobilité. La majorité de ces postes ont été pourvus. Pour les BIATSS, il y avait 35 postes à pourvoir en 2018 par voie de concours. Les postes ont été pourvus à plus de 91%. Pour les BIATSS, plus de 81% des admis étaient des femmes.

La masse salariale a baissé d'1,9 millions d'euros. Près de la moitié de cette masse salariale est consacrée aux rémunérations principales.

Les emplois à temps complet représentent environ 92,4% du total des emplois. Les effectifs en temps partiels sont passés de 113 agents en 2017 à 105 agents en 2018. La proportion des agents à temps partiel est moins importante chez les enseignants et enseignants-chercheurs que chez les personnels BIATSS. Les temps partiels concernent plus les femmes.

Les accidents du travail ont augmenté en 2018, avec +65% par rapport à 2017. Près de la moitié de ces accidents ont entraîné un arrêt de travail supérieur à 24h. Le nombre de jours d'arrêt a augmenté par rapport à 2017.

La consommation du budget formation a augmenté puisqu'il a été consommé à près de 93% en 2018. Des nouveautés ont été initiées avec le parcours des MCF nouvellement nommés, des formations sur l'école interne de formation et des formations mutualisées avec l'UTT.

Un rapport social unique va être effectué. Il s'agira d'un focus sur l'égalité professionnelle homme/femme au sein de l'université. La législation tend à évoluer sur ce point avec des protocoles d'accord qui sont signés. Des plans d'action vont être demandés par le Ministère afin de réduire les inégalités. Des mesures en ce sens avaient déjà été prises par l'établissement. On peut remarquer qu'un agent type de l'URCA est une femme BIATSS titulaire de catégorie A âgée de 43 ans. Dans l'établissement, un peu plus de 51% des agents sont des femmes. La moyenne d'âge des femmes est de 43 ans et celle des hommes de 45 ans. Les femmes sont majoritaires dans les services communs et les service centraux et les hommes le sont dans les composantes. Il y a en moyenne un écart de rémunération de 125 euros entre les hommes et les femmes à l'université. Cet écart est plus important chez les personnels de catégorie A. La part des femmes dans les 10 rémunérations les plus hautes est d'un peu plus de 31%. Au niveau des 46 postes de direction, 35 postes sont occupés par des femmes. 60% des agents qui étaient en CRCT en 2018 étaient des femmes. Depuis 2017, l'intégralité des congés parentaux sont pris par des femmes, pour la plupart BIATSS. Concernant le dispositif de disponibilité, 73% des agents en disponibilité sont des femmes. Concernant les promotions, dans la population enseignante en 2018, un peu plus de 24% des promus étaient des femmes. Ce chiffre est à mettre en corrélation avec la part des femmes enseignants et enseignants-chercheurs qui est de 41%. La proportion de femmes promues en avancement local et CNU est similaire. Près de 63% des promotions chez les personnels BIATSS concernent les femmes. Sur la mixité des métiers, on peut observer une tendance à la masculinisation qui se confirme pour les enseignants et enseignants-chercheurs. Seulement trois corps sont en majorité féminins pour les enseignants et les enseignants-chercheurs. Pour les personnels BIATSS, deux corps sont occupés exclusivement par des personnels féminins

(psychologue et infirmier). Dans les instances représentatives du personnel, la proportion de femmes en 2018 était de 58,3%.

Monsieur le président remercie l'ensemble des acteurs qui ont contribué à la construction de ce bilan social.

Questions :

Monsieur Jimmy MOREL remarque qu'il y a beaucoup d'écart entre les composantes concernant la répartition entre titulaires et vacataires. Il demande si lorsque la campagne d'emplois est faite au niveau des composantes, une réflexion est effectuée de manière pluriannuelle sur ces écarts qui sont créés entre la part de titulaires et de non titulaires.

Monsieur le président répond que ce tableau de répartition doit être ramené à la charge d'enseignement global de la composante. Il faudrait intégrer des heures par enseignant afin d'avoir une vraie indication. Cela met en avant la réalité de la pratique. Pour les IUT, il y a environ 75% de titulaires et 25% de vacataires, ce qui correspond aux obligations règlementaires. Les IUT ont notamment des diplômes professionnalisants. Quelques composantes sont sur des extrêmes, telles que le campus des Comtes de Champagne, l'UFR de Droit et l'UFR de Sciences économiques. Pour ces deux dernières composantes, des ratios de pourcentage d'heures faites par les enseignants et les enseignants-chercheurs par rapport aux vacataires sont à analyser. Ces deux composantes ont des heures par enseignant optimisées. Les ratios peuvent être interprétés comme un problème de potentiel d'enseignants titulaires de la composante.

Dans le pourcentage d'enseignants et enseignants-chercheurs, il y a une part d'heures complémentaires qui est faite. Il ne s'agit ici pas des heures mais de la qualité des personnes qui font les heures. Cela traduit tout de même une réalité de l'exercice, à savoir quelles personnes font les heures et la capacité de l'établissement à faire les heures avec les titulaires. Les réflexions sur les campagnes d'emplois sont pluriannuelles. Dans le dialogue de gestion avec les composantes et les unités de recherche, les propositions qui ont été faites les années précédentes sont regardées.

Monsieur Jimmy MOREL indique que la part de la formation continue au sein des formations est passée de 11,7% à 15,7% et sollicite les raisons de cette augmentation.

Monsieur le président répond qu'il n'a pas le détail du type de formations professionnelles réalisées. L'établissement pratique très peu la formation continue courte. Lorsque ce type de formation est pratiquée, les niveaux de rémunération portent plus sur la valorisation de l'activité de l'université, que la réalité du coût de la formation. Les formations faites au niveau de ROMEO pourraient se développer à des niveaux de financement beaucoup plus importants. Bien souvent, cela est fait en intervenant auprès d'organismes de formation. Il s'agit de savoir-faire de l'université qui coûte peu. L'ESI Reims pratique beaucoup la formation continue courte. Le reste correspond aux missions de l'établissement avec le développement des modalités de formation par alternance qui sont souvent des formations sur lesquelles le coût est encadré et avec des niveaux de rémunération qui sont déjà loin du coût complet de la formation. Le pourcentage de personnes qui les réalisent n'est pas exactement défini. Il sera à noter dans le bilan social 2019 une forte hausse de l'activité de cette formation puisque les recettes liées ont fortement augmenté.

Monsieur Aomar HADJADJ indique qu'il y a eu une nette augmentation du nombre d'accidents des personnels et du nombre de jours d'arrêt de travail sur les trois dernières années. Il demande comment interpréter cela.

Monsieur le président répond que cela est principalement dû aux conditions climatiques et notamment des chutes sans gravité en hiver. Il s'agit de la réponse du CHSCT à l'analyse du bilan social.

Monsieur Aomar HADJADJ indique que cette explication devrait figurer dans le bilan. Il y a également eu une augmentation concernant le stress (tableau n°103) entre 2017 et 2018.

Monsieur le président précise que cette explication n'était pas connue lors de la rédaction de ce bilan social.

Monsieur Aomar HADJADJ demande quand le bilan social a été rédigé.

Madame Maryse MESSAGER répond qu'il faut que toutes les données soient consolidées au 31 décembre de l'année précédente. Ce document commence à être travaillé à partir du mois de février/mars jusqu'au mois de septembre de la même année. Ce bilan social passe d'abord au comité technique.

Monsieur Olivier DUPERON indique que le comité technique a donné un avis favorable à l'unanimité.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le bilan social 2018, à l'unanimité.

Monsieur Lissan AFILAL demande ce qu'il en est du rapport de performance et du projet de performance. Il trouve cela important lors d'un bilan social.

Monsieur Jean PIERI répond qu'un document formalisé n'a pas été fait.

Monsieur Aomar HADJADJ indique que l'URCA avait déposé un projet dans le cadre du TIGA sur la bioéconomie.

Monsieur Damien JOUET répond que le projet n'est pas porté par l'URCA mais par les collectivités.

Monsieur le président précise que le projet n'a pas été retenu, notamment pour des problèmes d'équilibre financier sur la contribution des acteurs privés. Une négociation est en cours avec le SGPI afin de porter certaines actions du TIGA à travers des crédits fléchés.

- **Congé pour projet pédagogique**

Monsieur Olivier DUPERON indique que la circulaire a été reçue récemment. Le projet sera présenté en CFVU la semaine prochaine puisque l'établissement doit être prêt pour le 15 décembre. Il s'agit d'un congé qui sera accordé par le président après avis du conseil académique restreint pour 6 ou 12 mois aux enseignants-chercheurs ou aux enseignants du premier et second degré. Les critères correspondent aux critères et au cadrage national sur les innovations pédagogiques, le lien avec le projet d'établissement et le suivi des résultats de ces projets pour innovation pédagogique.

Monsieur Damien JOUET ajoute que l'une des conditions d'accès au CPP est la suite de congé maternité ou d'adoption pour reprise de fonctions en formation.

Monsieur Aomar HADJADJ demande ce qu'il en est de l'enveloppe financière.

Monsieur le président répond que 14 CPP seront attribués à l'établissement pour un montant de 5000 euros par CPP. Si le CPP correspond à une demi-décharge de service pour un enseignant-chercheur, le coût sera complètement couvert par la dotation. Si un CPP complet est fait par un PRAG, le coût sera plus important.

Monsieur Damien JOUET indique que la date limite fixée au 15 janvier sera repoussée puisque cela laisse peu de temps pour le dépôt des dossiers.

Madame Maryse MESSAGER indique que le projet et les motivations seront déposés sur la plateforme GALAXIE.

Monsieur Damien JOUET indique que les congés débuteraient à partir de septembre 2020.

Monsieur Jimmy MOREL demande si, par exemple, un enseignant peut prendre ce type de congé afin de créer un cours en ligne.

Monsieur le président répond par l'affirmative. Ce n'est cependant pas possible pour simplement mettre en place des maquettes classiques. Tout ce qui touche à la transformation pédagogique est éligible.

Monsieur Jimmy MOREL demande si une communication est prévue au niveau de l'université vis-à-vis des enseignants.

Monsieur le président répond que dès que la discussion sera passée en CFVU, les informations seront transmises.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la mise en place du congé pour projet pédagogique au sein de l'établissement à compter du 1^{er} septembre 2020, à l'unanimité.

5. Exonération des étudiants étrangers :

Monsieur Olivier DUPERON indique qu'il s'agit de la même proposition que faite pour l'année précédente.

Monsieur Lissan AFILAL demande ce qu'il en est de la proportion des 10% pour les étudiants étrangers.

Monsieur Damien JOUET indique que le seuil de 10% n'est pas dépassé cette année.

Monsieur le président indique qu'il n'y aurait pas de problème pour la rentrée prochaine avec le cumul mais des directives vont être nécessaires pour l'année 2021. A priori, le Conseil constitutionnel doit statuer et l'Etat devra réagir face à la position du Conseil constitutionnel sur le sujet.

Monsieur Olivier DUPERON indique qu'une décision du Conseil constitutionnel renvoie au Conseil d'Etat qui doit apprécier ce qu'il faut entendre par caractère modique.

Monsieur Lissan AFILAL demande si un bilan a été fait et si une évolution est prévue. Il demande également quel a été l'effet de cette mesure.

Monsieur Damien JOUET répond qu'il n'y a pas eu d'évolution forte en nombre d'inscrits. Le taux de demandes de l'établissement a été conservé. Le nombre d'admis définitifs n'a quasiment pas évolué. Ce qui est inquiétant dans les 10%, c'est le cumulatif. Sur la licence, c'est 3 ans et sur le master, c'est 2 ans. Il est donc compliqué d'anticiper pour l'année prochaine. Une nouvelle évaluation devra être refaite en fonction du nombre d'inscrits, du nombre de départs et de rentrées.

Monsieur Lissan AFILAL demande quel est l'impact budgétaire dans l'avenir.

Monsieur le président répond que la demande des universités est d'avoir une possibilité d'exonération à leur demande. L'établissement est en attente de savoir s'il y aura une augmentation du plafond d'exonération. Il s'agit d'une demande de la CPU, sauf pour certaines universités qui ont mis en place des systèmes d'exonération ciblés.

Monsieur Lissan AFILAL demande si le ministère accepterait la demande d'augmentation à 15%.

Monsieur le président pense que oui puisque cela fait partie des politiques d'établissement. Le dispositif « Bienvenue en France » concerne deux choses : l'amélioration de l'accueil des étudiants internationaux et pour la mise en place de cette amélioration, le principe de reversement des sommes versées par les étudiants ayant les moyens vers ceux qui n'ont pas les moyens avec un développement de bourses. La fondation de l'université a déjà pris des délibérations afin d'accompagner un certain nombre d'étudiants sur des bourses. Le point principal au niveau de l'Etat est la qualité de l'accueil. L'université a obtenu deux étoiles concernant ce point. Peu d'universités ont eu trois étoiles.

Monsieur Damien JOUET précise que la troisième étoile est principalement liée à la mise en place d'enseignements en anglais.

Monsieur Lissan AFILAL demande comment est gérée la part des boursiers. Il demande si le pourcentage comprend la totalité des exonérations.

Monsieur Damien JOUET répond que les boursiers sont à part. Toute demande d'exonération arrivant en cours d'année est prise en compte par la commission d'exonération. Ces demandes en cours d'année font partie des 10%. Ce taux de 10% ne concerne que les exonérations liées à l'établissement.

Monsieur le président ajoute que l'université comprend plus de 30% de boursiers. Ces boursiers ont un statut à part et ne rentrent pas dans les volumes d'exonération.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la mise en place d'une exonération partielle des droits d'inscription pour les étudiants internationaux extra-communautaires, alignés sur les droits appliqués aux étudiants communautaires, relatifs à chaque diplôme pour la rentrée universitaire 2020-2021, à l'unanimité.

6. Questions pédagogiques :

- Création de l'observatoire pour l'insertion professionnelle

Monsieur Olivier DUPERON indique que la création de cet observatoire est une obligation de la loi ORE. Cette création à l'URCA est faite à partir de l'OSIPE et l'IP (insertion professionnelle) du service de formation continue et d'insertion professionnelle. Cet observatoire s'appellera « service des enquêtes et de l'insertion professionnelle ».

Monsieur Lissan AFILAL demande si cela est propre à l'université.

Monsieur Damien JOUET répond que dans le cadre de la loi ORE, était précisée la création d'observatoire de l'insertion professionnelle, notamment liée au transfert de compétences de l'orientation de l'Etat vers les régions. Cela a nécessité dans les universités le rapprochement de l'IP et de l'OSIPE qui réalisait les enquêtes. L'observatoire de l'insertion professionnelle comprend à la fois le suivi vers l'insertion professionnelle, y compris stage et insertion professionnelle classique, et tout ce qui concerne les enquêtes.

Monsieur le président précise que la loi impose deux choses qui sont la création d'un observatoire national de l'insertion professionnelle et la mise en place dans les établissements d'un service ad hoc. Cela concerne le même budget puisque l'observatoire local est créé à partir de deux services existants.

Madame Mélanie HOFFERT précise qu'il n'y a pas que de l'observation qui est faite mais également de l'accompagnement des étudiants à l'aide de l'insertion professionnelle.

Monsieur Damien JOUET ajoute que cette création est passée en CFVU pour avis et n'a pas fait l'objet d'objection. Cette création passe en CA puisque cela est demandé règlementairement.

Monsieur Olivier DUPERON indique que le comité technique a donné un avis favorable à l'unanimité.

Madame Leila BENSALAH demande ce que cela va changer.

Monsieur le président répond qu'un meilleur lien entre les résultats des enquêtes et les dispositifs développés dans l'établissement est attendu.

Monsieur Damien JOUET indique que ce service sera l'interlocuteur privilégié de la région dans le cadre du SPRO (schéma pour la réussite et l'orientation).

Monsieur Lissan AFILAL demande s'il y a aura une structure liée à la région au-dessus de cet observatoire.

Monsieur le président répond que le seul dispositif au-dessus sera l'observatoire national.

Monsieur Lissan AFILAL indique qu'il avait été question d'avoir un observatoire en lien avec le contrat de site.

Monsieur le président indique que rien n'est prévu inter-établissement.

Madame Mélanie HOFFERT indique que les universités ont des obligations règlementaires par rapport au ministère que les autres établissements du site n'ont pas. Il y a notamment les enquêtes nationales à 6 mois et à 30 mois, ainsi que des enquêtes plus spécifiques.

Monsieur le président indique que le sujet va être la position de la tutelle par rapport à l'obtention du grade de licence ou de master pour les établissements qui sont dans la politique de site. Lorsque l'arrêté sur les grades sera appliqué, il y aura peut-être des exigences sur le suivi sur site. Si tel est le cas, des compensations financières seront demandées.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la création de l'observatoire pour l'insertion professionnelle, à l'unanimité.

- Capacités d'accueil de Licence (Parcoursup) et de Master (Portail Master)

Monsieur Damien JOUET indique que les capacités d'accueil sont présentées sous réserve du dialogue de gestion avec l'Etat. La réforme santé est introduite cette année avec la PASS qui correspond au portail santé et la L.AS qui correspond aux mineures santé. Il y a la création de la licence Sciences de l'éducation à Charleville et la filière CPI de l'ESIREims. Pour le portail master, le changement important est l'entrée des filières de droit dans ce portail. Cela a nécessité une dérogation afin que les masters de droit puissent sélectionner en M1 et en M2 pour l'année 2020-2021 puisque les étudiants actuellement en M1 n'ont pas été sélectionnés, la sélection devant être faite une fois, en M1 ou en M2.

Madame Cécile BRION fait remonter une demande émanant du département d'espagnol. Ce département a ouvert en 2015 sa première année de LFCE espagnol à Troyes. Dans la mesure où il y avait un portail à l'époque, cela ne coûtait pas beaucoup d'heures puisque les enseignants devaient y aller pour faire également du LEA. Avec la refonte des maquettes l'année prochaine et l'encadrement du département d'espagnol, ce département demande le droit de ne pas faire figurer la licence 1 de Troyes. Cette demande a été soumise au conseil de gestion de la composante qui l'a acceptée.

Monsieur le président indique qu'une réponse a été faite mais elle n'a pas encore été transmise. Il n'est pas possible de le faire aujourd'hui pour le Parcoursup de cette année.

Madame Cécile BRION demande quand cela pourra être fait.

Monsieur le président répond que cela se discute avec les partenaires de l'établissement, et notamment, ceux qui contribuent au financement de la mise en place de cette licence. Il s'agit de Troyes-Champagne-Métropole et du département de l'Aube. Il faut également en discuter avec la rectrice. Cela peut être prévu pour l'année prochaine.

Madame Cécile BRION demande si elle peut faire la demande dès maintenant.

Monsieur le président répond que oui et qu'il faut prévoir dès à présent la fermeture de l'accès de cette formation sur Parcoursup et commencer à discuter les conditions. Il ne sait pas combien d'étudiants sont concernés.

Madame Cécile BRION indique qu'il peut arriver que la licence soit ouverte dans Parcoursup mais que la filière ne soit pas ouverte puisque les seuils ne sont pas atteints. Sur les 4 ans, il y a eu au total 74 inscrits, dont 47 abandons.

Monsieur le président indique que les partenaires peuvent très bien entendre ces arguments mais il faut discuter avec eux des conditions.

Monsieur Damien JOUET ajoute que lorsqu'un parcours est fermé sur Parcoursup, la communication doit débiter dès le mois de septembre pour la rentrée suivante puisque les lycéens ont déjà vu l'offre de formation qui existe et s'attendent à ce qu'elle soit ouverte sur Parcoursup.

Monsieur le président précise qu'un rendez-vous devra être pris avec l'UFR afin de voir la manière de procéder avant de voir les partenaires.

Monsieur Aomar HADJADJ demande à quoi correspondent les inscriptions en rouge pour le portail master.

Monsieur Damien JOUET répond qu'il s'agit de corrections.

Monsieur Aomar HADJADJ demande à quoi cela correspond pour le point d'interrogation dans la partie capacités d'accueil.

Monsieur Damien JOUET répond qu'il s'agit d'un parcours qui n'a jamais ouvert. Il n'y a pas de capacité d'accueil puisqu'a priori, il ne devrait pas ouvrir. De plus, il y a une exception concernant les masters MEEF. Cela est notamment lié à la réforme de l'INSPE. Les textes et les capacités n'ont pas encore été finalisés avec l'Etat. L'Etat a demandé à avoir un délai jusqu'au 31 janvier 2020 pour rentrer les capacités d'accueil des masters MEEF.

Monsieur Aomar HADJADJ indique que pour le master Biomécanique, la licence conseillée est une licence Sciences, et notamment STAPS. Il demande si STAPS est compris dans les sciences.

Monsieur Damien JOUET répond que ce sont les responsables de formation qui ont demandé à mettre ces licences comme étant conseillées.

Monsieur Aomar HADJADJ indique que STAPS est un domaine à part.

Monsieur le président répond que c'est le cas en licence mais pas en master. Les remontées sont faites par les composantes.

Monsieur Awni ASALI demande si le fait que les capacités pour le portail Santé soient limitées en place ne va pas entraîner une sélection de dossiers.

Monsieur Damien JOUET répond que la capacité d'accueil en PACES était de 940. Les deux voies d'accès ont maintenant 50% des entrées chacune. Il y aura 500 places sur le portail Santé et environ 440 places qui seront réparties sur l'ensemble des mineures. Il y aura donc autant de places au total que pour la PACES.

Monsieur Awni ASALI indique que l'étudiant souhaitant vraiment faire une majeure santé et qui serait bloqué par cette capacité d'accueil devra prendre donc la voie alternative, la mineure santé.

Monsieur le président indique qu'il s'agit de l'esprit de la réforme, à savoir la diversification des profils d'accès aux études de santé.

Monsieur Damien JOUET suppose qu'un bachelier qui fera un vœu sur le portail Santé fera en même temps un vœu dans la mineure correspondant à la discipline qui lui correspond le plus. Il y a toujours un système de classement. Monsieur Damien JOUET rappelle qu'il a été fait en sorte qu'il y ait une égalité des chances, c'est-à-dire qu'un étudiant rentrant dans n'importe quelle mineure ou dans la majeure aura toujours la même chance de rentrer dans une voie de santé.

Monsieur le président précise que le réel accès aux études médicales par toutes les voies est garanti.

Monsieur Aomar HADJADJ demande ce qu'il se passera si une voie n'est pas remplie.

Monsieur Damien JOUET répond que si une des huit mineures n'est pas remplies, il est possible de reverser la capacité d'accueil dans les autres mineures correspondant au même domaine, c'est-à-dire les grands groupes STS ou SPS. Une dérogation a été demandée en ce sens.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve les capacités d'accueil de licence pour Parcoursup et de master pour le Portail Master, à l'unanimité.

- **Modification et création de DU/DIU**

Monsieur Damien JOUET indique que la création du DU ENMG en pratique MPR est dédiée principalement à la pratique médicale. Ce DU existe déjà à Strasbourg et à Nancy. Ce DU est créé suite à la forte demande des professionnels de santé pour, à terme, avoir un DU région Grand Est. La CFVU a voté favorablement à l'unanimité pour ce DU.

Le DU Santé 3.0 est modifié puisqu'il y a eu une diminution des volumes horaires pour correspondre plus à la demande des professionnels. Cela a nécessité un changement de l'annexe financière qui a été revue en commission des moyens avec un vote pour à l'unanimité.

Le DIU Mémoire normale et pathologies de la mémoire correspond à une modification de l'ancien DIU Prise en charge de la maladie d'Alzheimer. Il y a une uniformisation de ce DIU au niveau national. Le but, à terme, est d'avoir un DIU qui soit le même au niveau national. Le vote de la commission des moyens a été favorable avec 1 opposition, 1 abstention, 6 voix pour. Ce vote est plus contrasté puisqu'il est demandé une meilleure visibilité de l'annexe financière car c'est un DIU qui est fait sur les trois sites. Il était présenté uniquement les dépenses de Reims. Les corrections ont été faites. Il y a bien trois dépenses liées à une recette puisqu'il s'agit d'un DIU fait à Nancy, Reims et Strasbourg.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la modification du DU Santé 3.0, la modification DIU Mémoire normale et pathologies de la mémoire et la création du DU ENMG en pratique MPR, à l'unanimité.

- **Relevé de décisions de la CFVU du 12/11/2019**

Pas d'observation

7. Information sur le projet de création d'une fondation partenariale :

Monsieur le président indique qu'une réflexion est en cours sur le développement des partenariats et notamment des partenariats financiers avec les différents acteurs de la Champagne autour de la vigne et du vin. A travers ces partenariats, la volonté est d'avoir une implication plus forte des acteurs académiques dans ce domaine (aussi bien les SHS que les SEN). Il y a une vraie dynamique en SHS qui est en train de se construire autour de la problématique de la vigne et du vin en Champagne sur des aspects sociologiques, des aspects liés à l'économie, la gestion et le marketing. Les SEN portent sur les questions d'œnologie, de la viticulture et, notamment, la viticulture durable. L'élaboration d'un campus des métiers et des qualifications de la vigne et du vin est en cours.

A travers cette réflexion, la Villa Douce pourrait devenir le lieu d'affichage de cette volonté politique. A partir de fin 2020, la Villa Douce sera inoccupée du fait de la construction du siège de l'université. Le problème qui se pose réside dans le fait que l'établissement a des ratios de surface qui doivent correspondre à son activité. L'activité universitaire ne va pas fondamentalement changer après la livraison du nouveau siège de l'université qui sera de 4000 m². L'idée serait d'avoir un montage juridique permettant d'externaliser les surfaces de la Villa Douce de l'activité première de l'université. Le modèle de fondation partenariale le permet puisqu'elle dispose de la personnalité morale. L'usage de la Villa Douce serait donc transféré à cette fondation. Dans les discussions avec les partenaires, un sujet concerne également la Villa Bissinger qui a des missions de développement des formations en lien avec la vigne et le vin dans lesquelles l'université est impliquée. La Villa Bissinger rejoindrait la fondation partenariale, à condition de conserver le lieu à Ay. Les collectivités qui financeraient l'activité de la Villa Bissinger la transféreraient à la fondation partenariale de l'établissement. Cette fondation s'appellerait Institut Georges Chappaz de la vigne et du vin.

Le lien avec les activités de l'université porte sur le fait que dans la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, il est prévu le développement de la formation professionnelle avec le développement de l'apprentissage et le compte personnel de formation. Sur les activités de la Villa Bisinger, il y a un réel potentiel de développement pour des initiations à la dégustation, à la connaissance du champagne, etc.

Monsieur Tony VERBICARO ajoute que la Villa Bissinger, depuis sa création, forme les nouveaux personnels des maisons de champagne à s'acculturer au champagne et à la Champagne. Cette dimension mérite d'être développée puisqu'il y a de plus en plus d'engouement pour ce genre de sujet.

Monsieur Lissan AFILAL demande quel serait le rôle de l'IVV.

Monsieur le président répond que l'IVV continuerait à exister sous forme de composante de l'université pour la certification des formations au niveau de France compétences. La fondation partenariale et la composante aient le même périmètre. La fondation servirait à financer les activités de la composante.

Monsieur Lissan AFILAL demande quel sera le rôle de la fondation de l'université.

Monsieur le président répond que la fondation universitaire va demeurer. Elle continuera à développer du mécénat mais elle ne financera pas l'IVV. Elle sera hébergée à la Villa Douce.

Monsieur Lissan AFILAL demande si l'université a eu l'accord pour la Villa Bissinger.

Monsieur le président répond qu'il y a eu une délibération favorable du conseil d'administration de la Villa Bissinger. Le dispositif a été présenté au Grand Reims et au département de la Marne qui sont d'accord pour maintenir leur soutien. La communauté de commune de Ay a également donné un avis favorable. Le comité Champagne a également donné son accord.

Monsieur Lissan AFILAL demande si des maisons de champagne sont partenaires.

Monsieur le président répond que des contacts sont pris actuellement.

Monsieur Lissan AFILAL demande ce qu'il en sera financièrement par rapport à la valeur de la Villa Douce.

Monsieur le président répond que l'usage va en être transféré. Il faudra également regarder en fonction des revenus de la fondation combien l'établissement recevra. Cela ne sera pas simple puisque l'estimation de la Villa Douce est surévaluée à 4,3 millions d'euros. Or, en valeur commerciale à Reims, elle vaut environ 2,5 millions d'euros.

Monsieur Aomar HADJADJ demande à qui appartiendrait la Villa Douce d'un point de vue patrimoine.

Monsieur le président répond qu'elle appartiendrait à l'université, mais plus concrètement via la la fondation partenariale de l'université. Cette fondation est créée pour 5 ans dans le cadre de l'université. La seule chose est que cette fondation a une autre personnalité morale. La Villa Douce sort de l'appartenance à l'université puisqu'elle ne fait plus partie de l'activité de l'EPSCP. Elle sera externalisée. Il faut maintenant que le projet passe à une phase d'adhésion. La fondation partenariale est créée avec un cercle de mécènes qu'il n'est pas simple de faire évoluer sur la durée de 5 ans.

Monsieur Tony VERBICARO indique qu'il est possible de faire rentrer des personnes qui ne sont pas des mécènes fondateurs mais des mécènes donateurs.

8. Questions diverses :

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h05.